



Communiqué de presse

Le canton privilégie à terme le maintien à domicile des personnes âgées

La Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre a présenté aujourd'hui la planification des soins de longue durée pour les 15 prochaines années. Si une importante augmentation de l'offre en lits long séjour est prévue d'ici à 2025, le canton met néanmoins l'accent sur le maintien à domicile des personnes âgées, en prévoyant un renforcement conséquent des structures intermédiaires et de l'offre de soins pour les personnes vivant à domicile. Le rapport de planification sera soumis à une large consultation jusqu'au 15 juin 2010.

Vivre plus longtemps en bonne santé

Dans le canton de Fribourg, le nombre des personnes âgées de plus de 65 ans passera de 35 000 en 2007 à 61 000 en 2025. Il s'agit de tenir compte de cette modification en profondeur de la pyramide des âges pour déterminer la planification sanitaire du canton. Cette dernière englobe entre autres la planification des soins de longue durée. Afin de disposer de bases de statistiques régionales, les chiffres fribourgeois disponibles sur les soins de longue durée pour les résidents des établissements pour personnes âgées et pour les personnes vivant à domicile ont fait l'objet d'une analyse détaillée confiée par la DSAS à l'Observatoire suisse de la santé (Obsan). Les résultats de l'Obsan permettent aujourd'hui de déterminer une planification sur les années 2010-2025, sur la base de différents scénarii évoluant en fonction de l'horizon temps (voir tableau en annexe). Par ailleurs, la planification prend encore en compte 80 lits disponibles actuellement dans les congrégations pour la prise en charge des religieux et des religieuses.

Sur le long terme, la planification privilégie l'hypothèse générale que les personnes âgées vivront plus longtemps, mais que les années de vie supplémentaires seront des années de santé.

Renforcement des structures intermédiaires et de l'offre de soins pour les personnes vivant à domicile

Si la planification des soins de longue durée prévoit le développement de capacités d'accueil dans les EMS et autres établissements accueillant les personnes âgées, elle met néanmoins l'accent sur le renforcement de structures intermédiaires (lits court séjour et foyers de jour) et de l'offre de soins pour les personnes vivant à domicile. La volonté est clairement de favoriser l'autonomie des personnes âgées, afin qu'elles puissent rester à la maison le plus longtemps possible ou réintégrer leur domicile après une maladie. La prise en charge résidentielle est développée en particulier pour une population nécessitant des soins conséquents.

Pour les lits court séjour, la planification prévoit de compléter les 49 lits actuels avec 20 lits supplémentaires pour 2015, auxquels s'ajouteront encore 26 lits d'ici à 2025. Selon les estimations de

L'Obsan de l'évolution du nombre de personnes qui vivra à domicile et qui nécessitera des soins de longue durée, cela représentera 3.5%. Actuellement, pour 49 lits court séjour reconnus, répartis dans 17 EMS, ce taux est de 2.6%.

Le dispositif de prise en charge dans les foyers de jour est relativement récent dans le canton (2004), mais néanmoins essentiel pour le maintien à domicile. Actuellement, les 6 foyers de jours du canton offrent 43 places au total. 26 places supplémentaires sont prévues d'ici à 2015 et à nouveau entre 2015 et 2025.

L'adaptation des effectifs du dispositif d'aide et de soins à domicile sera ajustée selon de futurs éléments statistiques. Ainsi, la planification privilégie une certaine souplesse concernant l'aspect aide et soins à domicile et envisage deux variantes, traduites sous forme d'augmentation des effectifs, la première à 127 EPT et la seconde à 228 EPT supplémentaires.

Coordonner les moyens pour une prise en charge régionale

Enfin, dans le domaine résidentiel, le canton offre actuellement 2527 places. Sans compter les 80 lits supplémentaires disponibles actuellement pour la prise en charge de religieux et de religieuses par les congrégations. Il s'agit d'un élément à prendre en compte dans la planification. A l'horizon 2015, la planification prévoit d'augmenter de 114 le nombre de lits dans des EMS reconnus et de régulariser 36 lits déjà existants dans des établissements mixtes. Enfin, en 2025, 2795 lits long séjour seront disponibles sur la totalité du territoire cantonal, congrégation comprises.

La planification des soins de longue durée répond aux exigences fédérales demandant une planification des fournisseurs de soins pouvant facturer à charge de l'assurance maladie. Elle n'a pas pour objectif de planifier d'autres mesures en faveur de la personne âgée, lesquelles s'inscrivent dans la démarche globale amorcée par le projet Senior+. Pour rappel, ce projet constitue le point d'ancrage pour l'avènement d'une politique de la personne âgée. Celle-ci permettra en particulier de mettre en place et de coordonner un ensemble de prestations correspondant aux besoins des personnes concernées. La problématique des appartements protégés sera notamment abordée dans le cadre du projet Senior+.

La planification des soins de longue durée telle qu'elle est aujourd'hui proposée a également pour objectif de définir une prise en charge basée sur les besoins régionaux. Il s'agira, pour les districts en particulier, de coordonner les moyens à mettre en œuvre pour réaliser cette planification sur les 15 prochaines années.

Fribourg, le 19 mars 2010

Contact

—

Maryse Aebischer, Cheffe du Service de la prévoyance sociale, T. +4126 305 29 68 (14h00-15h00)

Annexe

—

Tableau des options retenues pour la planification des soins de longue durée

ANNEXE

Tableau des options retenues pour la planification des soins de longue durée

	Jusqu'en 2015	Dès 2015
	Options retenues	
<p>Prise en charge résidentielle</p> <p>EMS reconnus, autres établissements reconnus, congrégations</p>	<p><i>Les personnes tributaires de soins actuellement en EMS continueront d'être prises en charge quel que soit leur niveau de soins.</i></p> <p>Chiffre de l'Obsan : 3200 + congrégations¹</p> <p>¹Diminuer de 80 à 70 les lits pour tenir compte de la prise en charge de religieux et religieuses dans les congrégations du canton.</p>	<p><i>Tendance : les personnes qui entrent en EMS sont celles qui nécessitent un niveau de soins élevé, les autres pourront faire appel au dispositif de structures intermédiaires pour le maintien à domicile.</i></p> <p>Chiffre de l'Obsan : 2400 + congrégations¹</p> <p>Dès 2020 : Majoration de 25% du chiffre Obsan ¹Diminuer de 70 à 50 les lits dans les congrégations du canton.</p> <p>Dès 2025 Majoration de 15% du chiffre Obsan ¹Diminuer de 50 à 30 les lits dans les congrégations du canton.</p> <p>Les majorations sont prévues pour garantir une certaine liberté de choix de l'établissement et pour tenir compte de l'évolution des lits en psychogériatrie.</p>
<p>Prise en charge ambulatoire</p> <p>Services d'aide et de soins à domicile, foyers de jour, accueils court séjour</p>	<p><i>Les personnes tributaires de soins actuellement en EMS continueront d'être prises en charge quel que soit leur niveau de soins.</i></p>	<p><i>Tendance : les personnes qui entrent en EMS sont celles qui nécessitent un niveau de soins élevé, les autres pourront faire appel au dispositif de structures intermédiaires pour le maintien à domicile.</i></p> <p>Dès 2020 Diminution de 25% du chiffre Obsan</p> <p>Dès 2015 Diminution de 15% du chiffre Obsan</p> <p>Diminutions en relation avec les augmentations envisagées pour les soins résidentiels.</p>